



TSXV: LOT OTCPK: TOGOF

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TomaGold annonce un projet de placement privé

Montréal (Québec), le 15 avril 2026 – CORPORATION TOMAGOLD (TSXV: LOT; OTCPK: TOGOF) (« **TomaGold** » ou la « **Société** ») annonce son intention, sous réserve du dépôt des documents requis et de l'approbation de la Bourse de croissance TSX (la « **TSXV** »), de procéder à un placement privé sans l'entremise d'un courtier pour un produit brut pouvant atteindre 1 500 000 \$ (le « **placement** »). Le placement sera composé d'un maximum de 10 000 000 d'unités accréditatives de la Société (les « **unités accréditatives** ») au prix de 0,075 \$ par unité accréditative, et d'un maximum de 12 500 000 d'unités d'actions ordinaires (les « **unités d'actions** ») au prix de 0,06 \$ par unité d'actions.

Chaque unité d'actions sera composée d'une action ordinaire du capital de la Société et d'un demi-bon de souscription d'action (chaque bon entier, un « **bon de souscription** »), chaque bon de souscription conférant à son détenteur le droit d'acheter une action ordinaire supplémentaire au prix de 0,10 \$ pendant une période de 24 mois à compter de la date d'émission. Chaque unité accréditative sera composée d'une action ordinaire du capital de la Société qui sera admissible à titre d'« action accréditative » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (chacune, une « **action accréditative** ») et d'un demi-bon de souscription.

La Société a l'intention d'utiliser le produit brut tiré de la vente des unités accréditatives pour engager des dépenses d'exploration admissibles à titre de « frais d'exploration au Canada » et qui se qualifient à titre de « dépenses accréditatives pour l'extraction de minéraux critiques », au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le produit net tiré de la vente des unités d'actions sera principalement utilisé par la Société à des fins générales et de fonds de roulement.

La Société versera une commission d'intermédiation en espèces et émettra des bons de souscription de courtier dans le cadre du placement, équivalant à 6 % du produit brut reçu des souscripteurs présentés à la Société par des intermédiaires sans lien de dépendance.

Les titres émis dans le cadre du placement, y compris les actions ordinaires sous-jacentes aux bons de souscription, seront assujettis à une période de détention de quatre mois et un jour, conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et à la période de détention concomitante exigée par les politiques de la TSXV, le cas échéant. Le placement demeure assujéti à l'approbation de la TSXV.

Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres aux États-Unis. Les titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu du United States Securities Act of 1933, tel que modifié (la « loi américaine de 1933 »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières de quelque État que ce soit, et ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis, ni à des personnes des États-Unis, ni pour leur compte ou à leur profit (au sens de la Regulation S adoptée en vertu de la loi américaine de 1933), sauf s'ils sont inscrits en vertu de cette loi et des lois étatiques applicables ou s'ils bénéficient d'une dispense d'inscription applicable.

À propos de TomaGold

TomaGold Corp. (TSXV: LOT, OTCPK: TOGOF) est une société minière junior canadienne qui se concentre sur l'acquisition, l'exploration et le développement de projets de métaux précieux et de métaux de base à fort potentiel, principalement axés sur l'or et le cuivre au Québec et en Ontario. Les principaux actifs de la

Sociétés sont situés dans le camp minier de Chibougamau, dans le nord du Québec, où elle détient le projet d'or-cuivre-argent Obalski et des options sur 12 autres propriétés, dont les projets Mine Berrigan, Brosnan, Radar et Dufault. TomaGold détient également une participation de 24,5 % dans une coentreprise sur la propriété aurifère Baird, près du camp minier de Red Lake, en Ontario. De plus, la Société possède des projets de lithium et d'éléments de terres rares (ETR) dans la région de la Baie James, stratégiquement situés à proximité d'importantes découvertes récentes.

Contact :

David Grondin
Président et chef de la direction
(514) 583-3490
www.tomagoldcorp.com

Suivez TomaGold :

WhatsApp : <https://www.whatsapp.com/channel/0029Vb79qG6LdQeiiErl1e27>
LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/tomagold-corporation>
Facebook : <https://www.facebook.com/TomaGoldCorporation>
Instagram : <https://www.instagram.com/tomagoldcorp>
X : <https://x.com/tomagoldcorp>

Mise en garde concernant les informations prospectives

Le présent communiqué de presse contient certaines déclarations qui peuvent être considérées comme des « déclarations prospectives ». Toutes les déclarations contenues dans ce communiqué de presse, autres que les déclarations de faits historiques, qui traitent d'événements ou de développements que la Société prévoit se produire, sont des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont des déclarations qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiées par les mots « s'attendre à », « planifier », « anticiper », « croire », « avoir l'intention », « estimer », « projeter », « potentiel » et des expressions similaires, ou que des événements ou des conditions « se produiront », « seraient », « peuvent », « pourraient » ou « devraient » se produire. Bien que la Société estime que les attentes exprimées dans ces déclarations prospectives sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations ne sont pas des garanties de performance future et les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux contenus dans les déclarations prospectives. Parmi les facteurs susceptibles d'entraîner des écarts importants entre les résultats réels et ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs figurent notamment l'incapacité d'obtenir l'approbation de la TSXV à l'égard du placement, l'impossibilité de réaliser le placement en totalité ou en partie, la capacité de la Société à engager des dépenses admissibles et à renoncer à des frais d'exploration au Canada admissibles à l'égard des unités accréditives, la disponibilité continue de capitaux et de financements, les prix du marché, ainsi que les conditions économiques, de marché ou commerciales générales. Les investisseurs sont avertis que ces déclarations ne constituent pas des garanties de performance future et que les résultats ou développements réels peuvent différer sensiblement de ceux prévus dans les déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont fondées sur les convictions, les estimations et les opinions de la direction de la Société à la date à laquelle elles ont été faites. Sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour ces déclarations prospectives dans l'éventualité où les convictions, les estimations, les opinions ou d'autres facteurs de la direction viendraient à changer.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.